sements dangereux, insalubres ou incommodes à la Guadeloupe, déclare applicable à la colonie par décret du 21 juin 1887;

Vu les résultats de l'enquête de commodo et incommodo ouverte sar la demande de M. Jean Vernaudon, tendant à obtenir l'autorisation de construire une boulangerie rue de Rivoli, près la place Notre-Dame:

Le Conseil privé entendu.

### ARRÊTE:

Art. 1er. M. Jean Vernau lon, maçon à Papeete, est autorisé à construire une boulangerie à l'endroit ci dessus-désigné.

Art. 2. Le présent arrêté sera communiqué pour exécution, enregistré et publié partout où besoin sera.

> Papeete, le 1er mars 1901. EDOUARD PETIT.

DECISION donnant à M. Merlo (Maurice), Chef du Secrétariat du Gouvernement, la délégation de la signature pour la légalisation des actes à transmettre hors de la colonie.

(Du 28 février 1901)

LE GOUVERNEUR DES ETABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCÉANIE, CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR, OFFI-CIER DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,

Vu la décision ministérielle du 4 janvier 1901 agréant M. Merlo, avocat, en qualité de Chef du Secrétariat du Gouvernement et de Secrétaire-archiviste du Conseil privé des Etablissements français de l'Océanie,

# DÉCIDE:

Délégation de la signature pour la légalisation des actes à transmettre hors de la colonie et de ceux venant de l'étranger est donnée à M. Merlo (Maurice), Chef du Secrétariat du Gouvernement.

La présente décision sera communiquée et enregistrée partout où besoin sera.

Papeete, le 28 février 1901.

EDOUARD PETIT.

#### NOMINATIONS, MUTATIONS, MOUVEMENTS

Par décision du Gouverneur en date du 27 février 1901, la démission de son emploi offerte par le sieur Trissot, Louison, concierge à l'asile des alienés, a été acceptée pour compter du 1er mars 1901.

Par décision du Gouverneur en date du 28 février 1901, le sieur Pai a Mataiho, agent de police de 1re classe, a été licencié de son emploi pour irrégularité dans son service et pour compter du 3 février 1901:

Le sieur Teave a Teihoarii, dit Tihoni, a été nommé agent de police de 1re classe, pour compter du 24 lévrier courant, en remplacement du sieur Pai a Mataiho, licencié.

Par décision du Gouverneur en date du 1er mars 1901, la démission de son emploi offerte par M. Bonet (Auguste), écrivain du Secrétariat du Gouvernement, a été acceptée à compter dudit jour.

Par décision du Gouverneur en date du 2 mars 1901, Mme Delfieu a été nommée, provisoirement, concierge de l'asile des aliénés, en remplacement du sieur Trissot, Louison, démissionnaire.

Par décision du Gouverneur en date du 2 mars 1901, prise sur le rapport du Chef du service Judiciaire, M. Vidal, lieutenant de juge à Karikal, a été nommé provisoirement lieutenant de juge à Papeete, en remplacement de M. Dorwling-Carter, attendu.

#### HAUTE-COUR TAHITIENNE — HAAVA RAA RAHI TAHITI.

Liste des décisions des Conseils à l'homologation de la Haute-Cour tahitienne le 6 mars 1901, à 2 heures de l'après-midi, conformément à l'article 3, 2 5, de la loi du 28 mars 1866.

Nanai raa o te mau faataa raa de districts qui seront soumises a te mau Apoo raa mataeinaa te tuu hia i mua i te aro o te Haava raa rahi Tahiti, ia haamana hia i te 6 no mati 1901, i te hora 2 i te ahiahi, mai te au i te irava 3 2 6 no te ture no te 28 no mati 1866.

Numéros d'ordre.	Conseils de dis- trictz qui ont rendu les dé- cisions.	Dates des décisions.	Noms des parties.	Objet du htige.
688	Kaukura.	47 août 1860	Moouri a Tehavaru, contre : Hiro a Tumatariri.	Terre Tahuna tagitagi, stee à Takaroa.
689	Temarie.	14 juin 1870	Tematuanni a Tekihi, contre : Vetega a Mahinui.	Terre Ovaki.
690	id.	27janvier 1876	Tekoha v., contre : Qui de droit.	Bornage de la terre Teara- taomi.
694	Tematahoa.	18 mai 1876	Tahiraa a Tahiri, contre: Tematuanui a Tekihi, Teragahau a Te- matagihua et Peherenua a Tahurangi.	Terre Okaha.
692	Takapoto.	10 sept. 1898	Louis Mohi a Tara, contre : Gapu a Pureora.	Terre Opongi.
693	id. ;	12 sept. 1898,	Louis Mohi a Tara, contre : Puhiri a Teahi.	Terre Rangi- tere.

# PARTIE NON OFFICIELLE

#### AVIS ET COMMUNICATIONS

SERVERY CHARGES

# CONSEIL GENERAL

SESSION ORDINAIRE DE 1900.

5º Séance. - 26 n**o**vembre 1900

Présidence de M. Bonet.

Sont présents : MM. Ahnne, Drollet, Goupil, Raoulx, Tati Salmon, Viénot. Sont absents: MM. Cardella, Millaud, Temarii a Temarii et Coulon

M. Rey, Secrétaire général, représente l'Administration.